PASS' LOISIRS

AIDE AUX LOISIRS POUR LES 3-17 ANS*

RENSEIGNEMENTS :

ERIC LARZUL - SERVICE DES SPORTS

02.98.59.87.36 ou 06.07.33.91.24 - sports@mairie-rosporden.fr

*Selon conditions de ressources

Rosporden | Kernével

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit de réductions dans certaines associations sportives valables de septembre 2023 à juin 2024.

À SAVOIR :

Associations sportives conventionnées : 30% de réduction sur le montant total d'une inscription (adhésion + cours) avec un plafond de 60€.
Une seule inscription par enfant est acceptée.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants de 3 à 17 ans de familles domiciliées sur la commune de Rosporden et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour les inscriptions dans les clubs sportifs, il faut faire la demande auprès du service des sports et jeunesse de la ville :

PAR COURRIER:

Service des sports - Mairie de Rosporden
10 Rue de Reims - 29140 ROSPORDEN
> Fournir vos coordonnées ainsi que le n° d'allocataire CAF ou l'attestation de quotient familial fourni par la CAF (site internet) ou la MSA.

PAR MAIL:

sports@mairie-rosporden.fr
> Fournir vos coordonnées ainsi que le n° d'allocataire CAF ou l'attestation de quotient familial fourni par la CAF ou la MSA (site internet)

COMMENT S'EN SERVIR ?

Présenter le document dans une des associations conventionnées, et la réduction sera automatiquement attribuée.

QUELLES SONT LES STRUCTURES CONVENTIONNÉES ?

Aïkido Club Des Etangs, Dojo Des Etangs, Move And Fight, Roz Hand Du 29, UREM Bc, Tennis Club Rosporden, Breizh'scalade, Ecole De Foot – FCR, ASK, Les Orques, ALK.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit de réductions dans certaines associations sportives valables de septembre 2023 à juin 2024.

À SAVOIR :

Associations sportives conventionnées : 30% de réduction sur le montant total d'une inscription (adhésion + cours) avec un plafond de 60€.
Une seule inscription par enfant est acceptée.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants de 3 à 17 ans de familles domiciliées sur la commune de Rosporden et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour les inscriptions dans les clubs sportifs, il faut faire la demande auprès du service des sports et jeunesse de la ville :

PAR COURRIER:

Service des sports - Mairie de Rosporden
10 Rue de Reims - 29140 ROSPORDEN
> Fournir vos coordonnées ainsi que le n° d'allocataire CAF ou l'attestation de quotient familial fourni par la CAF (site internet) ou la MSA.

PAR MAIL:

sports@mairie-rosporden.fr
> Fournir vos coordonnées ainsi que le n° d'allocataire CAF ou l'attestation de quotient familial fourni par la CAF ou la MSA (site internet)

COMMENT S'EN SERVIR ?

Présenter le document dans une des associations conventionnées, et la réduction sera automatiquement attribuée.

QUELLES SONT LES STRUCTURES CONVENTIONNÉES ?

Aïkido Club Des Etangs, Dojo Des Etangs, Move And Fight, Roz Hand Du 29, UREM Bc, Tennis Club Rosporden, Breizh'scalade, Ecole De Foot – FCR, ASK, Les Orques, ALK.

PASS' LOISIRS

AIDE AUX LOISIRS POUR LES 3-17 ANS*

RENSEIGNEMENTS :

ERIC LARZUL - SERVICE DES SPORTS

02.98.59.87.36 ou 06.07.33.91.24 - sports@mairie-rosporden.fr

*Selon conditions de ressources

Rosporden | Kernével